

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032**Code produit:** 0030012**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 19.03.2025**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032****UFI:****THAC-41UG-D00Q-WQFG****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

revêtement

scellement

Résine isocyanate

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

einza Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einza.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H332

Aquatic Chronic 3; H412

Flam. Liq. 3; H226

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Acide carbonique, ester diméthylque, polymère avec le 1,6-hexanediol, le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane et le 2-oxépa

1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)

ISOCYANATE DE 3-ISOCYANATOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H332

Nocif par inhalation.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Mentions de danger (UE)

EUH204

EUH211

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101

P102

P210

P271

P280

P370+P378

P501

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

THAC-41UG-D00Q-WQFG

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Acide carbonique, ester diméthylque, polymère avec le 1,6-hexanediol, le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane et le 2-oxépa		
	426822-87-9 642-395-8 - -	Skin Sens. 1; H317	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)		
	140921-24-0 411-700-4 616-079-00-5 -	Skin Sens. 1; H317	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
4	xylène		
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
5	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	cf. note bas de page (2) < 5,00 % en poids
6	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	< 2,50	% en poids
7	ISOCYANATE DE 3-ISOCYANATOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE		cf. note bas de page (1)	
	4098-71-9 223-861-6 615-008-00-5 -	Acute Tox. 1; H330 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentaiement de la classification décrite dans l'annexe VI.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
4	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-
5	P	-	-	-
6	V, W, 10	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
6	H351i par inhalation; -, -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
7			0,05 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial : einZA 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Équipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
	VLE (courte durée)	550 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	275 mg/m ³	50 ppm
	Remarque/s	*	
	2000/39/EC		
	2-Methoxy-1-methylethylacetate		
	VLE (courte durée)	550 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	275 mg/m ³	50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
	2000/39/EC		
	Xylene, mixed isomers, pure		
	VLE (courte durée)	442 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	221 mg/m ³	50 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Xylènes, isomères mixtes, purs		
	VLE (courte durée)	442 mg/m ³	100 ppm
	VLE (8h)	221 mg/m ³	50 ppm
	Remarque/s	*	
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Titane (dioxyde de), en Ti		
	VLE (8h)	10 mg/m ³	
	Remarque/s	C2	
4	ISOCYANATE DE 3-ISOCYANATOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE	4098-71-9	223-861-6
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Diisocyanate d'isophorone		
	VLE (courte durée)	0,18 mg/m ³	0,02 ppm
	VLE (8h)	0,09 mg/m ³	0,01 ppm
	Remarque/s	AR, (3)	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition durée d'action effet	Valeur
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9
	dermale (chronique) à long terme systémique	796 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	275 mg/m ³
	par inhalation à court terme (aiguë) local	550 mg/m ³
2	xylène	1330-20-7 215-535-7
	dermale (chronique) à long terme systémique	212 mg/kg/jour
	par inhalation à court terme (aiguë) systémique	442 mg/m ³
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	221 mg/m ³
	par inhalation (chronique) à long terme local	221 mg/m ³
	par inhalation à court terme (aiguë) local	442 mg/m ³
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5
	dermale (chronique) à long terme systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation (chronique) à long terme systémique	151 mg/m ³
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7 236-675-5
	par inhalation (chronique) à long terme local	1,25 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition durée d'action effet	Valeur

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			108-65-6 203-603-9
	orale	(chronique) à long terme	systémique	36 mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	500 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	320 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	33 mg/m³
2	xyène			1330-20-7 215-535-7
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3 mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3 mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260 mg/m³
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32 mg/m³
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210 µg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		108-65-6 203-603-9
	Eau	eau douce	0,635 mg/L
	Eau	eau marine	0,064 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,29 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	0,329 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	0,29 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L
2	xyène		1330-20-7 215-535-7
	Eau	eau douce	0,327 mg/L
	Eau	eau marine	0,327 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46 mg/kg
	sol	-	2,31 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipped de protection individuelle**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032**Code produit:** 0030012**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 19.03.2025**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
spécifique au produit			
Odeur			
d'hydrocarbures aromatiques			
pH			
Motif pour incication du pH manquante		substance/mélange insoluble (dans l'eau)	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		137	°C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		> 37	°C
Température d'inflammation			
Valeur		315	°C
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges vapeur-/air explosifs peuvent se former.			
Inflammabilité			
ne s'enflamme pas spontanément			
Liquide et vapeur inflammables.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1,2	% en vol
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		10,6	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur		3,4	hPa
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Solubilité dans l'eau			
Remarque/s		Non miscible ou difficile à mélanger	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne		pH 7	
Source		ECHA	
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
Viscosité cinématique			
Valeur		1100	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type		dynamique	
Méthode		DIN EN ISO 3219	
Essai de séparation des dissolvants			
Valeur		< 3	%
Température de référence		20	°C
Teneur en dissolvant			
Valeur		267	g/l
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50		5155	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 401	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source		ECHA	
2	xylyène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		EU Method B.1	
Source		ECHA	
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50		> 3492	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Source		ECHA	
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 401	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).
------------	--

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50		> 5000	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 402	
Source		ECHA	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50		> 3160	mg/kg de poids corporel
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 402	
Source		ECHA	

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

Nom du produit

einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

ETA (Mélange)	16,9492 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CL50		> 6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation		Vapeur	
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 403	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation		Poussière	
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 403	
Source		ECHA	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	ISOCYANATE DE 3-ISOCYANATOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE	4098-71-9	223-861-6
CL50		0,05	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen	In vitro mammalian cytogenicity		
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>= 1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	souris		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]
Voie d'exposition	orale
NOEL	7500 mg/kg bw/d
Espèces	souris
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	> 962 mg/kg bw/d		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CL50	100 - 180 mg/l		
Durée d'exposition	96 h		
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

2	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		7,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CE50		>	500
Durée d'exposition		48	mg/l
Espèces	Daphnia magna		h
Méthode	EU Method C.2		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
NOEC		>=	100
Durée d'exposition		21	mg/l
Espèces	Daphnia magna		jour(s)
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CE50		>	1000
Durée d'exposition		96	mg/l
Espèces	Raphidocelis subcapitata		h
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50		>	100
Durée d'exposition		72	mg/l
Espèces	Raphidocelis subcapitata		h
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
EC10		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		30	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50		>	99 mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source	ECHA		
Évaluation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032**Code produit:** 0030012**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 19.03.2025**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN UN1866
 IMDG UN1866
 ICAO-TI / IATA UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN RÉSINE EN SOLUTION
 IMDG RESIN SOLUTION
 ICAO-TI / IATA Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3
 Étiquette 3
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnels D/E
 N° d'identification de danger 30
 IMDG - Classe 3
 Étiquettes 3
 ICAO-TI / IATA - Classe 3
 Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
 IMDG III
 ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Nom commercial : einza 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032

Code produit: 0030012

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.03.2025

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,6-hexanediylobiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)	140921-24-0	411-700-4	75
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
3	ISOCYANATE DE 3-ISOCYANATOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE	4098-71-9	223-861-6	75
4	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Valeur VOC 26,8 %

Prescriptions nationales**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial : einZA 1-K-Balkonbeschichtung RAL 7032**Code produit:** 0030012**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 19.03.2025**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
P	La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérigène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 807198